

Hambourg, le 27 janvier 2025

La Facilité Investissements pour l'emploi lance des Appels à propositions de projet au Ghana, Maroc, Rwanda et Sénégal

Focus sur la création d'emplois et la protection sociale

La Facilité Investissements pour l'emploi (IFE) a lancé un nouvel appel à projets au Ghana, Maroc, Rwanda et Sénégal. Les entreprises privées, ainsi que les organisations publiques et à but non lucratif, peuvent solliciter des subventions de cofinancement. Pour en bénéficier, les projets d'investissement doivent créer des emplois dans le secteur privé. Outre la demande de subvention, les candidats ont la possibilité de demander un **cofinancement des mesures de protection sociale offertes par l'employeur. La date limite de candidature est le 15 avril 2025.** Les candidatures reçues avant le 28 février 2025 participeront au premier cycle d'évaluation.

Les appels à propositions sollicitent des candidatures pour quatre types de projets :

1. Projets à but non lucratif (sans aucune génération de revenus) :
La Facilité couvre jusqu'à 90 % des coûts d'investissement.
2. Projets à but non lucratif (avec génération de revenus) :
La Facilité couvre jusqu'à 75 % des coûts d'investissement.
3. Projets à but lucratif (la majorité des nouveaux emplois sont créés au sein d'entités tierces) :
La Facilité couvre jusqu'à 35 % des coûts d'investissement.
4. Projets à but lucratif (la majorité des nouveaux emplois sont créés au sein de l'entité/
des entités du candidat) : La Facilité couvre jusqu'à 25 % des coûts d'investissement.

L'IFE octroi des **subventions allant de 650 000 à 10 millions d'euros** par projet pour le volet création d'emplois, sachant que la préférence sera accordée aux projets combinant la création d'emplois et des mesures de protection sociale, telles que :

- Les projets qui permettent aux employés et à leurs familles d'accéder à des prestations de protection sociale allant au-delà des exigences minimales légales (par exemple, une assurance maladie ou accident supplémentaire, des régimes de retraite ou d'autres mesures de protection sociale offertes par l'employeur).
- Les projets qui formalisent le statut des travailleurs en situation d'emploi informel.

L'IFE ne cofinance que des projets matures qui n'ont pas encore démarré et qui offrent des perspectives raisonnables de viabilité opérationnelle et financière. Il s'agit d'un cofinancement de projet, avec des apports propres de la part des candidats. Les chances d'être sélectionné augmentent si le projet contribue à promouvoir l'**emploi des femmes** ou à favoriser une **transition juste vers une économie respectueuse du climat.**

Outre la demande de subvention, les porteurs de projets d'investissement ont la possibilité de demander un **cofinancement temporaire de l'IFE en vue de la mise en place de mesures complémentaires de protection sociale** offertes aux salariés et à leurs familles. **Les prestations de protection sociale offertes aux travailleurs du secteur informel sont également éligibles au cofinancement.**

Ces mesures doivent aller au-delà des normes minimales légales. Cela pourrait inclure :

- Une sécurité sociale renforcée (par exemple, une assurance maladie ou une assurance de chômage complémentaire).
- Des investissements dans des mesures sociales (par exemple, des jardins d'enfants, des centres de soins de santé, la réhabilitation de lieux de travail dans le but de les rendre plus accessibles aux personnes handicapées).
- Toutes autres formes de combinaison de ces mesures.

Les candidatures peuvent être soumises jusqu'au 15 avril 2025. Dans un premier temps, l'IFE effectuera une présélection à partir des notes conceptuelles soumises. Dans un second temps, les candidats sélectionnés seront invités à soumettre des propositions de projet détaillées, qui seront ensuite évaluées en profondeur. **Les candidatures reçues avant le 28 février 2025 participeront au premier cycle d'évaluation.** Les critères de sélection sont disponibles sur le site internet : invest-for-jobs.com/fr/centre-de-telechargement

Un service d'assistance (**Helpdesk**) est mis à disposition par l'IFE pour répondre aux questions liées au processus de candidature et au financement des dispositifs de protection sociale :

assistance-ife@invest-for-jobs.com

Pour toute autre question concernant cet appel à projets, veuillez écrire à :

cfp-ife.2025@invest-for-jobs.com

Quatre webinaires en français seront organisés pendant la durée de l'appel à propositions. Les candidats potentiels obtiendront des informations approfondies sur les objectifs de ce fonds, ses conditions, les étapes et modalités de participation, ainsi que la plateforme de soumission. Les webinaires auront lieu le **5 février, le 19 février, le 19 mars et le 2 avril 2025**. Pour recevoir le lien, veuillez écrire à : cfp-ife.2025@invest-for-jobs.com ou visitez notre site web :

invest-for-jobs.com/fr/appel-a-propositions-janvier-2025

Vous y trouverez également l'accès à la plateforme de soumission. Des informations générales sur la Facilité Investissements pour l'emploi sont disponibles sur : invest-for-jobs.com/ife

La Facilité **Investissements pour l'emploi** est un mécanisme d'investissement créé par la KfW Banque de Développement dans le cadre de l'**Initiative spéciale "Emploi décent pour une transition juste"** du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). L'objectif de l'Initiative spéciale consiste à créer, en coopération avec les entreprises, jusqu'à 100 000 emplois de qualité et à améliorer les conditions de travail ainsi que la protection sociale dans ses huit pays partenaires africains. L'Initiative spéciale opère sous la marque **Invest for Jobs**. Pour des informations générales et d'autres informations sur les offres de soutien de l'Initiative spéciale :

invest-for-jobs.com/fr/

Pour les questions concernant ces appels à propositions de projets : cfp-ife.2025@invest-for-jobs.com